

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER**I. Rapport de Éric LE ROL, Trésorier fédéral****EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2021**

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Conformément à la loi et aux statuts de notre Fédération, nous vous avons réunis en Assemblée Générale annuelle, le 23 avril 2022 à AGEN, afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Fédération durant l'exercice clos au 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du rapport du Commissaire aux Comptes et l'avis de la Commission de Contrôle Économique et de Gestion.

En préambule, nous tenions à vous préciser que par suite des élections du 3 avril 2021, une nouvelle équipe a pris la suite de la précédente. Par conséquent, l'équipe en charge des comptes n'a absolument pas participé à la gestion de la fédération du 1er janvier au 3 avril 2021.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur. Afin d'y faire face, la Fédération a respecté les consignes gouvernementales liées au confinement puis mis en place les dispositifs adéquats lui permettant de mettre en œuvre les gestes barrières et de protéger ainsi ses salariés et ses partenaires.

C'est dans ce cadre que nous allons vous présenter la suite de ce rapport.

ACTIVITÉ DE LA FÉDÉRATION**I. SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA FÉDÉRATION AU COURS DE L'EXERCICE**

Lors de la précédente clôture, il a été procédé à effet du 1er janvier 2020 à la mise en place du nouveau Plan Comptable Général N° 2018-06 du 5 décembre 2018 applicable aux personnes morales de droit privé à but non lucratif. Dès lors, les comparatifs d'un exercice à l'autre sont homogènes. Nous souhaitons porter à votre connaissance l'estimation de la valorisation des temps passés par les bénévoles au cours de l'exercice qui s'est élevée à un montant estimé de 111 880 € pour l'exercice 2021. Nous rappelons que celle-ci n'a aucune incidence sur le résultat de la Fédération Française des Échecs.

Face à la pandémie Covid-19 et à l'état d'urgence sanitaire de nombreux évènements ont été annulés en 2021 ou reportés en 2022.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi 2020-1257 du 14 octobre 2020 et 2021-160 du 15 février 2021 ont les incidences sur l'activité ci-après.

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

Faits caractéristiques de l'exercice :

- Nomination de Monsieur MAREK comme Président par intérim de la Fédération à compter du 11 décembre 2020 jusqu'aux élections du 3 avril 2021, sur décision du tribunal, avec maintien du Comité Directeur ;
- La commémoration des 100 ans de la Fédération et l'acquisition d'une œuvre d'art contemporaine d'une valeur de 4 K€ à la demande du Président, Monsieur MAREK, afin d'immortaliser l'évènement. Cet achat a été comptabilisé en immobilisation.
- La mise en application par le Comité Directeur d'un Président rémunéré faisant l'objet d'une convention réglementée ;
- Reprise progressive sur 2021 des manifestations sportives et des compétitions. De nombreuses manifestations restent tout de même reportées sur 2022. L'incidence Covid 19 est difficile à appréhender sur le retour en présentiel en clubs et les conséquences sur l'ensemble des acteurs ;
- La mise en place d'un plan de reprise dès l'été 2021 a été initié afin de faire face à la perte de licenciés, notamment avec la création d'une licence temporaire limitée de juin à août 2021 ;
- Par suite des évolutions positives du Covid-19, la Fédération a arrêté le chômage partiel, les aides de l'État (chômage partiel et fonds de solidarité) se sont progressivement arrêtées sur le premier semestre 2021. Le remboursement du PGE a débuté (fin du remboursement prévu sur 2024) ;
- Renégociation du contrat avec Variantes en novembre 2021 ;
- Fin du bail avec la Mairie d'Asnières-sur-Seine pour l'occupation du château. Celui-ci pourra être loué ponctuellement pour des évènements liés ou non à la Fédération. Le bail concernant l'occupation des combles reste quant à lui identique ;
- Fin du mécénat avec SCHNEIDER ;
- Les affiliations provisionnées jusqu'à la fin de l'année sportive ont été estimées au taux normal d'activité pour cette année, les estimations de l'année dernière ont été sous évaluées ;
- Rupture Conventionnelle à la demande des salariés avec Mme CHOISY Mathilde, Directrice Générale de la FFE et DTN et Monsieur JOIE Sébastien DTN Adjoint ;
- Recrutement de M. LOPEZ Jordi en tant que Responsable technique puis Directeur Technique Fédéral au départ de Madame Mathilde CHOISY. Fin du litige l'opposant à la FFE consécutivement à la conclusion d'un protocole transactionnel et au paiement d'une indemnité de 40 k€ ;
- La normalisation des relations entre la FFE et nos joueurs de haut-niveau masculins, le transfert de M. Alireza FIROUZJA devenu français et les moyens financiers engagés sur les équipes mixte et féminine adultes pour obtenir des résultats (communication et encadrement) : opération couronnée de succès avec le titre de vice-champion d'Europe par l'équipe mixte ;
- L'ouverture par l'AIDF d'un recours en appel sur le non-lieu prononcé par le juge d'instruction : obtention d'une reprise de l'instruction et d'un complément d'instruction. Cette situation nous oblige à supporter des frais d'avocat de 6 135 € en 2021, à venir et l'obligation de rétablir la provision de 10 K€ pour risque sur ce dossier. Le Comité Directeur a décidé de rompre ses relations avec AIDF ;

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

- Après deux rapports d’inspection, l’audit sur la Fédération diligenté par le ministère des sports de juin au 16 décembre 2021 a impliqué des nombreuses réunions de travail en présentiel et en visioconférence, la Fédération recevant l’apport d’un accompagnement aux fédérations sportives en situation financière dégradée (fonds propres négatifs) ou fragile (ratio fonds propres / Total bilan < 10 %) pour les aider à assainir leur situation financière, renforcer leurs fonds propres et mettre en place les outils de pilotage permettant le retour à une trajectoire financière plus vertueuse. La communication officielle du rapport d’audit est encore attendue. Néanmoins le Cabinet d’audit et le ministère ont constaté des progrès très significatifs depuis la publication des deux rapports d’inspection et soulignent en exemple la mise en place d’une CCEG totalement indépendant, véritable commission de contrôle interne, sollicitée lors de trois étapes annuelles importantes ;
- Les nombreux déplacements au ministère des sports ou au CNOSF pour défendre et monter notre dossier de candidature à la Délégation avec le résultat que l’on connaît maintenant.

En date du 3 avril 2021, L’assemblée générale a procédé au renouvellement du comité directeur ainsi qu’à l’élection du nouveau Président de la FFE. Monsieur Éloi RELANGE a été élu Président de la FFE. Cette élection modifie le bureau de la Fédération Française des Échecs.

II. ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLÔTURE DE L’EXERCICE

Depuis le 31 décembre 2021, date de clôture du dernier exercice, des évènements majeurs sont intervenus :

- La Fédération reste attentive aux évolutions du Covid-19 et à la situation entre l’Ukraine et la Russie et ses retombées sportives et économiques (retour de l’inflation, augmentation très importante de certains produits, etc.) ;
- Lancement d’un service auprès des clubs pour l’approvisionnement en matériel feuille de parties, la Fédération jouera un rôle d’intermédiaire à prix constant : Pas d’impact sur le résultat.
- Prise en compte au 11 mars 2022 et inclus dans les comptes 2021, de la notification du contrôle de la Direction Générale des Finances publique portant sur les fonds de solidarité pour les mois de mars 2020 à août 2021 donnant lieu au remboursement d’un montant de 22 415 €, sommes demandées par nos prédécesseurs :
 - 10 000 € sur le mois de novembre 2020 : la perte étant limitée à 10 %, il n’est pas possible d’obtenir le bénéfice de l’aide sur la période ;
 - 12 415 € sur le mois de janvier 2021, aucune perte de chiffre d’affaires n’est constatée.
- L’obtention de la délégation et la mise en place du contrat d’engagement de la fédération et de l’État ayant pour conséquence :
 - La nécessité de revoir la totalité de nos statuts, règlement intérieur et documents complémentaires qui devront être soumis à une Assemblée Générale Extraordinaire en 2023 ;
 - L’accueil au siège fédéral de nouvelles personnes détachées de l’État ou embauchées par la FFE sur des crédits alloués par l’État pour les rémunérés : arrivée en 2022 et 2023,
 - La recherche d’un nouveau siège devenu trop petit et un déménagement en 2022 ou 2023 suivant les investigations en cours ;
 - La demande d’adhésion au CNOSF et les coûts d’adhésion induits.

III. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE DE DÉVELOPPEMENT

Nous vous informons que la Fédération n'a effectué aucune activité de recherche, développement, aucune action en direction de la propriété intellectuelle et de l'innovation technologique et technique au cours de l'exercice écoulé.

IV. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE PROSPECTION DE PARTENAIRES

En 2021 :

- Prolongation du partenariat non fléché avec L'échiquier pour la réussite : 10 000 € ;
- Des subventions du ministère des sports et de l'ANS à hauteur de 72 700 € ;
- Une convention avec la PJJ (Protection juridique de la Jeunesse) du ministère de la justice à hauteur de 4 000 € ;
- Une subvention du Ministère des Affaires Européennes et Internationales d'un montant de 24 000 € programmé au budget 2022 ;

En 2022 :

- Prolongation du partenariat non fléché avec L'échiquier pour la réussite : 10 000 € ;
- Une convention avec la PJJ (Protection juridique de la Jeunesse) du ministère de la justice à hauteur de 6 000 € ;
- Une convention de partenariat avec le Crédit Mutuel Enseignants pour le projet scolaire Class'Echecs avec l'appui du ministère de l'éducation : L'objectif est de démontrer le bienfait des échecs comme moyen pédagogique de développement des compétences scolaires avec 5 000 enseignants formés et 250 000 élèves concernés pendant le temps scolaires) d'un montant de 30 000 € ;
- Une convention de partenariat avec AESIO mutuelle d'un montant de 16 000 €, la FIDE et l'institut Imagine pour le programme INFINITE, dédié à la recherche sur l'apprentissage des échecs pour les enfants atteints d'autisme. La nouvelle Commission « Santé, Sociale et Handicap » de la FFE présidée par Franck DROIN souhaitent en effet démontrer le plus scientifiquement possible que le jeu d'échecs constitue un outil solide dans l'arsenal thérapeutique des professionnels de santé en tant qu'intervention non médicamenteuse. La conférence internationale très intéressante du 9 mars 2022 organisée par la FFE a rencontré un beau succès avec plus de 100 participants du monde entier !
- Un partenariat avec l'évènement « La Détection » porté par la Société Générale d'un montant de 3 000 €.

V. ÉVOLUTION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVE

L'exercice 2022 sera une année charnière à plus d'un titre, en plus des évènements déjà décrits depuis la clôture à savoir l'évolution du covid 19, la situation économique liée au conflit Ukraine — Russie, le service au club, la Fédération reconnu délégataire d'une mission de service public, on se doit d'ajouter :

- La mise à niveau d'une gestion et d'un suivi des ressources humaines au niveau de ce qui est attendu d'une Fédération délégataire :

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

- Obligation d'entretiens professionnels individualisés formalisés tous les ans et d'un bilan de carrière tous les 6 ans ;
 - La revoyure du Document unique d'évaluation des risques au poste de travail de nos salariés ;
 - Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) avec les départs en retraite programmés à moyen terme, la provision d'indemnité de départ en retraite à provisionner, un accord d'entreprise sur les directives congés payés et le développement des compétences ;
 - En fonction des effectifs en propre ou détachés par l'état, en application de la convention collective nationale du sport, la nécessité de mise en place de délégués du personnel et la création Comité Social et Économique (CSE) dès que la Fédération atteint le seuil de 7 salariés équivalent temps plein. Il convient de considérer tous les salariés de la fédération, en contrat à durée indéterminée, en contrat à durée déterminée, en temps partiel, mis à disposition ou encore détachés.
- Le lancement concret de L'institut National de formation (INF) (déclaration, constitution, textes légaux, comptabilité, contrôle, etc.)
 - La volonté d'accroître de manière significative les actions de développement, le secteur de communication auprès des médiats et le haut niveau.
 - L'arrivée de nouveaux partenaires avec des conventions de partenariat à venir et de nouvelles villes d'accueil des championnats de France adultes.
 - L'incidence sur le nouveau calcul de la cotisation versée à la FIDE et le dé plafonnement de la somme maximale sur une année (droit d'homologation).
 - La prise en compte du rapport d'audit diligenté par le ministère des sports notamment les problèmes évoqués et les suggestions des pistes d'évolution dont les suivantes :
 - Les ressources internes reposant d'une manière trop importante sur la licence A adultes en décroissance d'années en années ;
 - La trop grande diversité de tarifs de licences engendrant un surcoût de traitement pour des variations très faibles (142 tarifs différents dans la fédération) et la vente à perte d'un grand nombre de licences si l'on tient compte des coûts de traitement internes.
 - Ces deux premiers points feront l'objet de discussion en conseil des ligues.
 - L'ajout d'indicateurs de suivi de périodique à destination du Bureau et du Comité Directeur permettant de s'assurer que l'engagement des dépenses et recettes est en conformité aux attentes, mais également que le retour attendu sur argent investi existe avant engagement et que l'on s'en assure.
 - Il n'est pas demandé à l'Assemblée Générale une évolution des tarifs pour l'année 2022. Ils n'ont pas évolué depuis 6 ans (AG du 26 mars 2016) et resteront inchangés, grâce à la rigueur budgétaire, les renégociations de contrats et l'apport des appels d'offres lancés. Avec les actions accomplies en 2021 et début d'année 2022, nous avons atteint les limites de dégagements de ressources supplémentaires. À la lecture de tout ce qui est évoqué ci-dessus, l'année 2023 fera l'objet de propositions de modifications en cours d'élaboration et de discussions riches et intenses en 2022 dont aujourd'hui nous ne pouvons pas indiquer les directions. Tout ce que nous pouvons dire clairement : ces sujets seront des points très importants de l'Assemblée Générale de 2023.

Tout ceci mène à l'élaboration d'un budget 2022 que l'on envisage à l'équilibre avec l'apport de financements extérieurs déjà cités, tout en restant raisonnable, si la confiance dans la reprise ne s'en trouvait pas encore altérée.

Croyant en un avenir meilleur, l'accent est fortement mis sur la reprise de l'activité Échecs en présentiel, le développement sous toutes ses formes des échecs et l'ambition pour les équipes nationales.

La Fédération Française des Échecs va devoir s'adapter en profondeur à tous les niveaux y compris celui de la Trésorerie du fait du moment historique, où elle est devenue une fédération agréée sport et délégataire. Le 15 mars 2022 entrera comme un moment fort de notre histoire : À nous membres pratiquants, arbitres, bénévoles de clubs, de Comité Départementaux, de Ligue régional et du Comité Directeur Fédéral d'innover et de nous montrer digne de la confiance donnée par l'État !

RÉSULTATS – AFFECTATION

I. EXAMEN DU BILAN, DU COMPTE DE RÉSULTAT ET RÉSULTATS

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation (voir Bilan, compte de résultat et annexe inclus dans la plaquette) et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur qui ont changé au 1er janvier 2020.

Du point de vue comptable, l'année 2021 est une année où il aura fallu faire preuve d'agilité et de réactivité de tous les instants. Nous avons encore assumé la prise en compte de dépenses des exercices précédents non provisionnées.

Nous avons fait preuve de rigueur en utilisant :

- La pratique de la chasse aux pertes ;
- La renégociation de contrats ;
- La pratique d'appels d'offres ;
- La réduction significative des opérations exceptionnelles. Pour la gestion des problèmes conflictuels, nous avons privilégié la négociation amiable sur l'action judiciaire. Les frais d'avocats et les provisions pour risques s'en trouvent très réduits ;

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, le chiffre d'affaires net s'est élevé à 28 704 euros contre 20 646 euros au 31 décembre 2020 soit une hausse de 39,03 %.

Le montant des produits d'exploitation s'élève à 1 223 182 euros contre 1 184 181 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 3,29 %.

Le montant des achats et autres achats et charges externes s'élève à 518 311 euros contre 401 880 euros au titre de 2020, soit une hausse de 28,97 %.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 6 625 euros contre 3 323 euros au titre de 2020, soit une augmentation de 99,37 %.

Le montant des salaires et charges sociales y compris la rémunération du Président s'élève à 223 068 euros contre 226 884 euros au titre de 2020 soit une baisse de 1,68 %.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 4 personnels salariés plus une personne détachée et un Président rémunéré ou une Directrice Générale et un DTN adjoint pendant 6 mois soit 6,95 personnes équivalant temps plein, pour 6,85, lors de l'exercice antérieur.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions d'exploitation s'élève à 10 835 euros contre 14 238 euros au titre de la période précédente soit une baisse de 23,89 %.

Le Total des charges d'exploitation de l'exercice s'est élevé au total à 1 134 245 euros contre 1 021 030 euros au titre de 2020 soit une hausse de 11,09 %, et le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice avec un profit de 88 936 euros contre un excédent de 163 152 euros au titre de l'année 2020, soit une baisse de 45,48 %.

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

Compte tenu d'un résultat financier de - 430 euros contre 101 euros lors de la précédente clôture, le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice 2021 à 89 636 euros contre 165.142 euros lors de la précédente clôture, soit une baisse de 45,71 %.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 15 647 euros contre - 14 411 euros pour l'an dernier soit une hausse de 208,58 %, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 81 283 euros contre un excédent de 150 731 euros au titre de 2020.

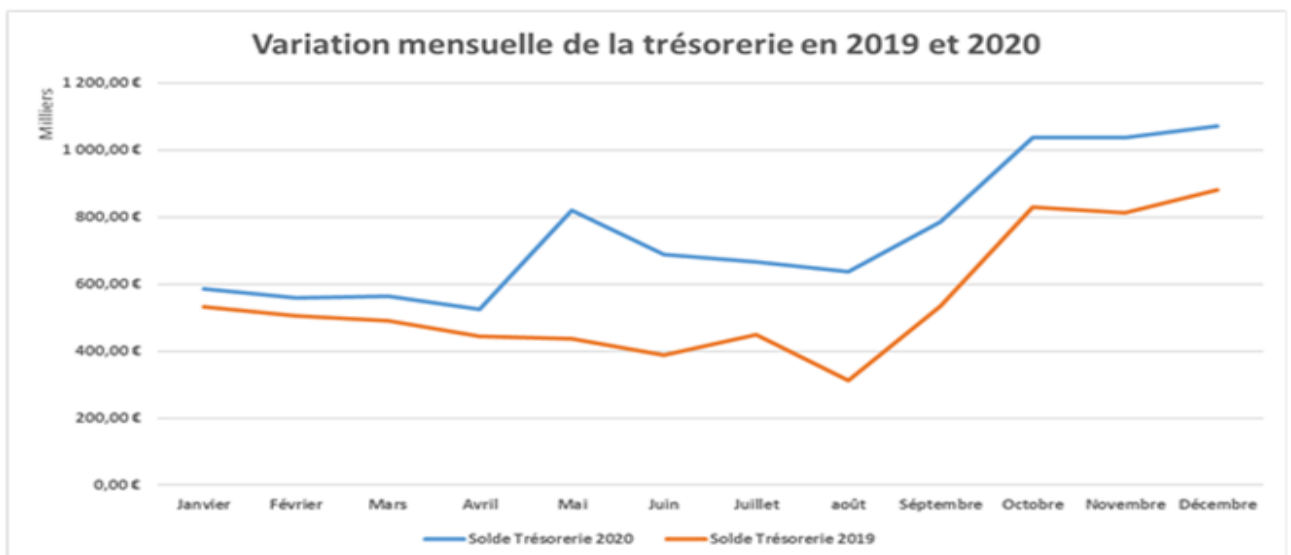
Au 31 décembre 2021, le total du bilan de la Fédération, équilibré en actif net et en passif, s'élevait à 1 814 087 euros, contre 1 500 806 euros à la clôture du précédent exercice, soit une augmentation de 313 281 euros (+ 20,87 %).

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres montent à 295 912 euros pour 214 629 euros à la clôture de l'exercice précédent, soit une augmentation de 81 283 euros (+ 37,87 %).

Compte tenu du cycle d'exploitation inversé de la Fédération générateur de trésorerie au démarrage de la saison sportive, son niveau de trésorerie est au moins équivalent aux licences et autres revenus encaissés d'avance. L'excédent correspond aux résultats accumulés et au PGE.

Au 31 décembre 2021, la Fédération dispose d'une trésorerie en conséquence excédentaire d'environ 1 million d'euros, mais il correspond à un niveau trompeur en fin d'année en raison du cycle de la saison sportive.

Pour mieux le faire comprendre, je vous invite à consulter ce graphique représentant la variation mensuelle de la trésorerie en 2019 et 2020.



En 2019, année normale sans impact covid, la trésorerie subit une baisse significative en cours d'année pour atteindre son point bas en août aux alentours de 300 k€.

En 2020, année avec début du covid à mi-mars 2020, le point bas est exceptionnellement situé en avril aux alentours de 500 k€ (arrêt des évènements fédéraux) et au mois d'août tient compte de la prise en compte du PGE attribué.

En général, le point bas en cours d'année correspond globalement aux fonds propres (et le cas échéant, des emprunts). Le niveau est nettement supérieur en raison du délai de reversement des affiliations aux ligues.

Cette présentation respecte l'aspect de présentation réglementaire devant être fait devant une Assemblée Générale, mais il nous semble important de vous donner un peu plus de détails sur quelques points de l'année 2021.

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

II. EXAMEN PLUS DÉTAILLÉ SUR QUELQUES POINTS DE L'ANNÉE 2021

La Fédération le 1er janvier 2021 disposait de 214 629 € en capitaux propres qui se décomposent en :

- 12 536 € de fonds propres – réserve légale
- 202 092 € de fonds propres sans droit de reprise correspondant à l'excédent sur les exercices précédents.

Pour nous mettre en conformité, nous soumettrons à l'Assemblée Générale une résolution de reclasser le fond associatif de 2020 d'une valeur de 12 536 € en fond propre sans droit de reprise en conformité du nouveau Plan Comptable Général des associations applicable au 1er janvier 2020.

Ce faisant, ces fonds propres correspondent sur l'année 2021 à 59,54 jours d'activité de la Fédération (214 629 / (1 315 761/365)). Mais, si l'année 2021 avait constitué une année normale comme 2019 à 2 004 054 € de dépenses, ces fonds propres correspondent à 39,09 jours d'activité (214 629/(2 004 054 /365)).

La situation de la Fédération en 2021 est en nette amélioration. Elle n'inquiète plus le ministère des sports. Néanmoins, la littérature, pour le milieu associatif, indique que nos fonds propres devraient se situer au minimum à environ 60 jours d'activité (idéal 90 jours) sans passer sous la barre des 30 jours en cas d'évènements exceptionnels. En 2021, nous avons eu encore comme priorité l'obligation de renforcer nos fonds propres.

Nous souhaitons vous apporter un éclairage sur les provisions pour risques qui sont passés de 90 500 € au 31 décembre 2020 à 27 000 € au 31 décembre 2021, soit une baisse de 70,17 %. Elles ne représentent plus qu'environ l'équivalent de 1,93 % du budget annuel 2021 (7,5 % en 2020).

Il s'agit d'argent inscrit et prévus par la FFE comme dépenses futures pour pallier des litiges où la responsabilité de la fédération peut être engagée.

Nous allons commencer par les provisions de risques prévus en 2020 qui ont été soldées en 2021, soit une reprise dans les comptes de 73 500 € :

- Fin du litige par une négociation amiable entre Jordi LOPEZ, consécutivement à la conclusion d'un protocole transactionnel et au paiement d'une indemnité de 40 000 € correspondant au paiement d'une indemnité couvrant la totalité des pertes de salaires et d'avocat pour licenciement abusif et au retour de provision dans notre comptabilité de 70 000 € évalués par notre avocat au 31 décembre 2020. Ayant mené la négociation pour la fédération, je tiens à remercier Jordi LOPEZ dans sa recherche d'un dénouement intéressant pour les deux parties.
- Le litige avec la nouvelle Ligue de la Réunion a été traité sans dépense, nous avons repris dans les comptes la provision de risque de 3 500 €.

Les provisions maintenues en 2021 s'élèvent à 17 000 € :

- La provision pour un litige, dans l'affaire de la triche dans le cadre d'une compétition de l'équipe de France, avec Messieurs FELLER et HAUCHARD pour un montant de 15 000 €. L'affaire devait être traitée au tribunal en novembre 2021, mais du fait d'une grève de toute la profession judiciaire, le jour du jugement : L'affaire a été reportée en fin d'année 2022.
- Une provision pour un litige avec Monsieur BARRE, licencié de la réunion, pour un montant de 2 000 €. Des discussions n'ont pas encore été entreprises avec l'intéressé.

Une provision nouvelle en 2021 s'élève à 10 000 € :

- L'AIDEF dans le cadre d'une plainte avec constitution de partie civile de l'AIDEF contre le Président de la Fédération en 2011 et la FFE a fait appel auprès de la chambre de l'instruction de la décision de non-lieu du juge d'instruction. La chambre de l'instruction n'a pas remis en cause le fond mais a demandé des investigations complémentaires notamment l'audition de M. Kasparov. De ce fait cette affaire risque de durer très longtemps. Nous avons provisionné le risque à hauteur de 10 000 € dans le résultat 2021.

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

La décision prise de commencer à rembourser le Prêt Garantie par l'État, dès mai 2021, souscrit à l'initiative du Président KOUATLY, courant mai 2020, ne pose pas de difficultés particulières de gestion comme nous vous l'indiquions lors de l'Assemblée Générale précédente. Bien au contraire, nous bénéficions de deux facteurs favorables, d'une part, le fait de pas avoir activé l'emprunt et d'autre part, d'un taux d'intérêt fixe très faible de 0,45 %.

Au 31 décembre 2021, le PGE d'un montant inscrit dans les comptes en début d'année de 339 800 €, passe à un capital restant dû à 276 452,62 €, soit un remboursement de capital de 63 347,38 € et de 825,15 € d'intérêts. Je rappelle que nous avons pris l'engagement du remboursement total du Prêt Garantie par l'État avant la fin du mandat, soit le 18 mai 2024 pour un montant total d'intérêts de 2 382,77 €. Nous sommes l'une des premières fédérations à rembourser ce prêt.

Les comptes annuels et leurs annexes donnés par le Cabinet d'Expert-comptable fournissent toutes les informations et les explications requises. Je vais ne m'attacher qu'à développer que quelques thèmes du plan analytique de la fédération. Je serais à votre disposition pour toutes explications complémentaires sur la totalité du budget réalisé.

Concernant le compte 3110 Affiliations clubs et réversion Ligue nous obtenons un solde bénéficiaire entre les recettes et les dépenses de 109 363 € par rapport au prévisionnel. Il faut attribuer ce résultat à trois facteurs :

- L'apport de 46 579 € que nous sommes allés chercher auprès des services publics, cette somme tient compte des 10 000 € de l'exercice 2020 à rembourser à l'État ;
- L'apport du plan relance des licences d'été temporaires pour encourager la reprise de licences : 403 licences pour un montant de 4 030 € ;
- L'évaluation très prudente que nous avons envisagée à la reprise de licences de la saison 2021 – 2022 d'un montant de 68 754 €.

La réduction du coût du poste 3210 par rapport au budget prévisionnel provient de la suppression d'une des 3 assemblées générales programmées sur l'année 2021. Nous avons estimé que les clubs avaient été trop sollicités lors de l'année 2020 précédente.

L'augmentation du poste 3213 Instance FIDE s'explique par les effets de l'augmentation des coûts institués par la dernière Assemblée Générale FIDE et l'indemnité du transfert international de M. Alireza FIROUZJA devenu français. Grâce à l'âpre négociation de notre Président, la demande initiale la FIDE de 50 000 € a été ramenée à 2 000 €.

Nous avons réussi à obtenir du ministère des sports et de l'ANS un apport de subventions supplémentaires d'environ 23 500 €.

Le poste 4300 salaires a été légèrement inférieur au montant prévisionnel. La différence entre le solde 2020 et 2021 s'explique par le coût des deux ruptures conventionnelles de leur contrat de travail de deux salariées, du paiement obligatoire de leurs jours de congé ainsi que du différentiel entre les deux années concernant les subventions covid 19 versées par l'URSSAF et les indemnités de chômage technique.

Une convention réglementée « Rémunération du Président » a été conclue au cours de l'exercice 2021, conformément aux articles 8.2 et 7.6 des statuts de la Fédération lors du vote n° 7 du Comité Directeur du 24 avril 2021 et approuvée par l'Assemblée générale du 29 mai 2021.

M. Éloi RELANGE, Président de la Fédération, a reçu une rémunération brute de 31 465,15 € pour la période du 3 avril 2021 au 31 décembre 2021, soit un coût global annuel pour la fédération de 47 056,64 €, correspondant au seuil d'entrée de la catégorie 8 cadre dirigeant de la Convention Nationale du Sport. Au coût de cette rémunération s'ajoutent les indemnités de déplacement, de restauration et d'hébergement auxquelles il peut prétendre, dès lors que ceux-ci, engagés dans l'intérêt de la Fédération, sont accompagnées d'une pièce comptable justificative. Toutes les dépenses du Président relèvent de l'accord et la validation du Trésorier.

RAPPORT DE GESTION DU TRÉSORIER

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, relatives à l'établissement du rapport spécial sur les conventions réglementées, le Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport la communication officielle de la convention réglementée qui se poursuit jusqu'à la fin du mandat du Président.

Au poste 4400 Opérations exceptionnelles, le solde est bénéficiaire du fait des reprises de provisions pour risques. À noter que, suivant les nouvelles obligations du Plan Général des Associations, les dépenses et les recettes tiennent compte de la valorisation du temps des bénévoles pour la fédération à hauteur de 111 880 €, environ l'équivalent du coût de 2, 5 personnes équivalent temps salariés.

Les coûts du poste 6410 Championnat de France adultes est d'un montant de 7 200 € pour un championnat qui n'a pas eu lieu. Néanmoins, nous avons pris en charge l'achat des feuilles de parties commandé avant le 3 avril 2021, le prix de la moitié du leasing annuel et de son assurance du véhicule 3,5 Tonnes affecté par habitude à ce poste ainsi que le déplacement pour la recherche d'une nouvelle ville d'accueil de ces championnats en 2022.

Concernant le solde du poste 6411 Championnat de France Jeunes que nous avons voulu maintenir à tout prix en 2021, il comporte en dépense le surcoût de la location de la salle par suite des reports successifs, location d'un montant de 67 201,56 € et en recette, les inconvénients d'un championnat de France à la date choisie pour une disponibilité de salles avec une participation de 1 190 membres.

L'augmentation de 21 393 € du poste Championnat d'Europe des nations à pour cause deux raisons, la prime accordée pour une place obtenue de vice-champion d'Europe, équipe mixte, d'un montant contractuel par joueurs sélectionnés ainsi que le suivi vidéo de l'équipe de France pour faire vivre nos membres au cœur des sélections mais également d'un préparateur.

J'arrêterai mes explications par le poste 9300 Partenaires non fléchés en baisse de 138 000 € par rapport au prévisionnel qui s'explique par des accords non signés en 2021 mais qui arriveront comme partenaires fléchés en 2022.

Nous réalisons un résultat excédentaire de 81 283 € sur 2021. Si l'on ajoute l'obligation sur les deux derniers exercices de supprimer des provisions de recettes non garanties dans nos comptes, d'environ 20 000 € par exercice et dans le cadre du plan de relance, la suppression pour tous les clubs de droits d'engagement sur les tournois d'avril à fin décembre 2021 pour une valeur d'environ 32 000 €, il y a tout lieu d'être très satisfait de ce résultat, et de la gestion financière de cette année 2021.

Pour plus de détails sur la totalité de chaque poste y compris ceux déjà rapidement évoqués je serai à votre disposition et me ferai un plaisir d'apporter des précisions à l'issue de ma présentation.

III. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 81 283 euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 en fonds propres sans droit de reprise.

Compte tenu de cette affectation, au 31 décembre 2021, les capitaux propres de la Fédération seraient de 295 912 euros.

Cette affectation permettra d'obtenir avec le prévisionnel qui vous sera présenté, des fonds propres équivalents à 81, 04 jours d'activité de la fédération (295 912 / (1 332 830 /365)) et dans le cas d'un budget équivalent à 2019 à 53, 89 jours d'activité de la fédération (295 912 / (2 004 054/365)). Cette affectation permettrait de se consacrer sereinement au développement général, à la formation, au haut niveau et l'aide aux clubs.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA FÉDÉRATION

Nous vous précisons que lors de l'assemblée générale du 3 avril 2021 la liste « Ouverture 2020 » avec à sa tête M. Éloi RELANGE a été élue. Son mandat est d'une durée maximale de 4 ans et au plus tard au 31 décembre de l'année des jeux Olympiques d'été de 2024.

La gestion jusqu'au 3 avril 2021 était assurée par l'ancienne mandature et la Présidence d'Yves Marek les 4 derniers mois.

Une Commission de Contrôle Économique et de Gestion a été nommée le 24 avril 2021 et se réunit très périodiquement. Elle réalise des rapports d'étape en toute autonomie en ayant accès à tous les documents qu'elle demande et obtient une réponse aux questions qu'elle sollicite.

Le Comité Directeur a arrêté les comptes 2021 lors de sa séance plénière du 19 et 20 mars 2022.

Le mandat du Cabinet d'Expert-comptable a été reconduit lors de la deuxième semaine d'avril 2021, sa prestation a été réévaluée aux besoins de la nouvelle équipe et celui des Commissaires aux comptes conformément à la loi se termine avec cette fin d'exercice 2021.

La proposition du Comité Directeur pour la désignation, par l'Assemblée Générale, du Commissaire aux comptes pour la période des 6 prochains exercices sera présentée à l'issue de l'examen des comptes et des votes sur les résolutions.

En conclusion, nous souhaitons que les quatre propositions qui vous seront soumises, emportent votre approbation.

Nous vous invitons, après la lecture du rapport présenté par votre Commissaire aux Comptes et le rapport de la Commission de Contrôle Économique et de Gestion, à adopter les résolutions que nous soumettons à votre vote, à savoir :

- Approbation de la résolution de reclasser le fond associatif de 2019 d'une valeur de 12 536 € en fond propre sans droit de reprise en conformité du nouveau Plan Comptable Général des associations applicable au 1er janvier 2020 ;
- Approbation du rapport financier
- Approbation de l'affectation du résultat
- Nomination du Commissaire aux comptes